# CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2026

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'octobre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 29 septembre 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI ; Dominique BATTINI ; Pierre CESARI ; Chjara TAFANI ; Cyril PERES CESARI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Vannina CHIARELLI-LUZI ; Michel CHIOCCA.

**Absents** : Michel GIRASCHI ; Santina FERRACCI ; Jeanine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI ; Pierre-Louis PELLEGRINO ; Olivia TERRAZZONI ; Emma FORCONI ; Guy-Marc NICOLAÏ.

**Avaient donné procuration** : Michel GIRASCHI à Dominique BATTINI ; Santina FERRACCI à Jacky AGOSTINI ; Paule COLONNA CESARI à Didier LORENZINI ; Pierre-Louis PELLEGRINO à Marie-Antoinette FERRACCI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Cyril PERES CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Etaient inscrites à l'ordre du jour les affaires suivantes :**

A - Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 septembre 2026

B - Compte Rendu de Décisions n° 08/2026

**ORDRE DU JOUR**

*(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**1 - FINANCES**
Produit des amendes de police - Répartition pour l'exercice 2025.

**2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
2.1 - Création d'une commission consultative pour l'adoption du règlement de voirie communale - Adoption du règlement de fonctionnement.

2.2 - Adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

**3 - INFRASTRUCTURES**
BÂTIMENT - Requalification de l'ancienne poste du village de Murateddu.

**4 - ÉDUCATION**
ALSH - Renouvellement de la convention de partenariat entre la Commune et l'Établissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Portivechju, entrant dans le cadre du Projet Éducatif Du Territoire (PEDT), en vue de favoriser les échanges entre les enfants accueillis en centre de loisirs et les résidents de l'EHPAD.

**5 - EAU - ASSAINISSEMENT**
EAU POTABLE - Délégation de Service Public (DSP) pour le traitement et la distribution d'eau potable - Approbation de l'avenant n° 1.

**6 - SPORTS**
ANIMATIONS SPORTIVES - Actualisation du règlement intérieur unique des dispositifs d'animations sportives - Public seniors - Ajout de l'activité marche aquatique.

**7 - RISQUES MAJEURS**
7.1 - Bilan annuel des actions communales de prévention des risques majeurs.

7.2 - Convention d'expérimentation d'un système de détection des départs de feu.

7.3 - Convention de mise à disposition du gymnase du collège Léon BOUJOT dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

**8 - RESSOURCES HUMAINES**
8.1 - Dépassement du quota légal d'heures supplémentaires.

8.2 - Dispositifs de recours aux emplois saisonniers pour la saison hivernale 2026.

8.3 - Contrats d'apprentissage / alternance - Modification de la délibération n° 26/151/RH du 09 septembre 2026.

8.4 - Contrat d'apprentissage / alternance.

**Ont été transmis aux membres du conseil municipal les notes de synthèse et documents suivants :**

**1 - FINANCES**

Produit des amendes de police - Répartition pour l'exercice 2025.

- Rapport au Conseil Municipal
- Formulaire d'adhésion au CEREMA

**(Le document n'est pas reproduit mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)**

**2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2.1 - Création d'une commission consultative pour l'adoption du règlement de voirie communale - Adoption du règlement de fonctionnement.

- Rapport au Conseil Municipal
- Règlement de fonctionnement de la commission consultative pour l'adoption du règlement de voirie communale

**(Le document n'est pas reproduit mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)**

2.2 - Adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

- Rapport au Conseil Municipal

**3 - INFRASTRUCTURES**

BÂTIMENT - Requalification de l'ancienne poste du village de Murateddu.

- Rapport au Conseil Municipal

**4 - ÉDUCATION**

ALSH - Renouvellement de la convention de partenariat entre la Commune et l'Établissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Portivechju, entrant dans le cadre du Projet Éducatif Du Territoire (PEDT), en vue de favoriser les échanges entre les enfants accueillis en centre de loisirs et les résidents de l'EHPAD.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention de partenariat entre la Commune et l'EHPAD

**(Le document n'est pas reproduit mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)**

**5 - EAU - ASSAINISSEMENT**

EAU POTABLE - Délégation de Service Public (DSP) pour le traitement et la distribution d'eau potable - Approbation de l'avenant n° 1.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet d'avenant n° 1 au contrat de concession du service public d'eau potable

**6 - SPORTS**

ANIMATIONS SPORTIVES - Actualisation du règlement intérieur unique des dispositifs d'animations sportives - Public seniors - Ajout de l'activité marche aquatique.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de règlement intérieur des dispositifs d'animation des activités seniors

**(Le document n'est pas reproduit mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)**

**7 - RISQUES MAJEURS**

7.1 - Bilan annuel des actions communales de prévention des risques majeurs.

- Rapport au Conseil Municipal
- Bilan annuel des actions communales de prévention des risques majeurs

7.2 - Convention d'expérimentation d'un système de détection des départs de feu.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention d'expérimentation d'un système de détection des départs de feu

**(Le document n'est pas reproduit mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)**

7.3 - Convention de mise à disposition du gymnase du collège Léon BOUJOT dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention de mise à disposition du gymnase du collège Léon BOUJOT dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde
  **(Le document n'est pas reproduit mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)**

**8 - RESSOURCES HUMAINES**

8.1 - Dépassement du quota légal d'heures supplémentaires.

- Rapport au Conseil Municipal

8.2 - Dispositifs de recours aux emplois saisonniers pour la saison hivernale 2026.

- Rapport au Conseil Municipal

8.3 - Contrats d'apprentissage / alternance - Modification de la délibération n° 26/151/RH du 09 septembre 2026.

- Rapport au Conseil Municipal

8.4 - Contrat d'apprentissage / alternance.

- Rapport au Conseil Municipal

| N° DÉLIBÉRATION ET OBJET |
|---|
| **RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI**<br>**N° 26/153/F**<br>**FINANCES**<br>Produit des amendes de police - Répartition pour l'exercice 2025.<br><br>La dotation de 187 667,00 € provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière et dressées sur le territoire de la Commune au titre de 2025 est affectée au budget principal 2026 à l'article 1345 (Amendes de radars automatiques et amendes de police) et de l'affecter à l'opération 0001 travaux de grosses réparations de voirie.<br><br>**Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI, Nathalie MAISETTI, Cyril PERES CESARI, Georges MELA, Michel CHIOCCA.**<br><br>**Adopté à l'unanimité** |
| **RAPPORTEUR : Grégory SUSINI**<br>**N° 26/154/AG**<br>**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**<br>Création d'une commission consultative pour l'adoption du règlement de voirie communale - Adoption du règlement de fonctionnement.<br><br>La commission consultative pour l'adoption du règlement de voirie communale est créée.<br><br>Le règlement de fonctionnement est adopté.<br><br>La composition de la commission est approuvée comme suit :<br>- Le Maire (Président de droit),<br>- L'adjoint délégué à la voirie,<br>- Le Directeur Général des Services,<br>- La Directrice Générale Adjointe du pôle territoire,<br>- Le ou les services compétents de la Commune,<br>- La Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Sud-Corse ou son représentant,<br>- Le ou les services compétents de la Cullettività di Corsica,<br>- le responsable d'exploitation EDF SEI Corse ou son représentant,<br>- les représentants régionaux des opérateurs de télécommunications (Orange, SFR/Corsica Fibra, ...),<br>- un représentant de l'Office des Équipements Hydraulique de Corse (OEHC),<br>- un représentant de la Société Des Eaux de Corse (SDEC), délégataire eau potable et assainissement collectif,<br>- un représentant du Syndicat D'Énergie de la Corse du Sud (SDE2A).<br><br>**Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Grégory SUSINI.**<br><br>**Adopté à l'unanimité** |
| **RAPPORTEUR : Nathalie APOSTOLATOS**<br>**N° 26/155/AG**<br>**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**<br>Adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).<br><br>Il est approuvé l'adhésion de la Commune au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).<br><br>La cotisation annuelle à hauteur de 600 € est approuvée, conformément au barème fixé par ce dernier, dans le formulaire d'adhésion.<br><br>**Arrivée de : Guy-Marc NICOLAÏ**<br><br>**Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Nathalie APOSTOLATOS, Jacky AGOSTINI.**<br><br>**Adopté à l'unanimité** |

**N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**

**RAPPORTEUR : Nathalie APOSTOLATOS**
**N° 26/156/INF**
**INFRASTRUCTURES**
BÂTIMENT - Requalification de l'ancienne poste du village de Murateddu.

Le programme d'opération de requalification de l'ancienne poste du village de Murateddu est approuvé.

Le plan de financement du programme d'opération de requalification de l'ancienne poste du village de Murateddu est approuvé tel qu'indiqué ci-dessous :

| DESIGNATION | Taux | DSHT éligible | Montants |
|---|---|---|---|
| **Dépense globale HT** | | | ***895 129,05 €*** |
| *Toutes subventions ETAT* | *40 %* | *895 129,05 €* | *358 051,62 €* |
| *Collectivité de Corse* | *40 %* | *895 129,05 €* | *358 051,62 €* |
| Total des aides | | | 716 103,24 € |
| Reste part communale HT | | | 179 025,81 € |
| Rappel total TVA | | | 105 299,41 € |
| Part communale TTC | | | 284 325,22 € |
| **Dépense globale TTC** | | | ***1 000 428,45 €*** |

Le Maire est autorisé à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la mise en œuvre de cette opération.

**Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Nathalie APOSTOLATOS, Georges MELA, Guy-Marc NICOLAÏ, Michel CHIOCCA.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Nathalie MAISETTI**
**N° 26/157/ÉDUC**
**ÉDUCATION**
ALSH - Renouvellement de la convention de partenariat entre la Commune et l'Établissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Portivechju, entrant dans le cadre du Projet Éducatif Du Territoire (PEDT), en vue de favoriser les échanges entre les enfants accueillis en centre de loisirs et les résidents de l'EHPAD.

La convention de partenariat est approuvée entre la Commune et l'Établissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Portivechju.

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à intervenir à la signature de la convention.

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre des opérations.

**Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Nathalie MAISETTI.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI**
**N° 26/158/EAU-ASS**
**EAU - ASSAINISSEMENT**
EAU POTABLE - Délégation de Service Public (DSP) pour le traitement et la distribution d'eau potable - Approbation de l'avenant n° 1.

Il est approuvé l'avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation du service d'eau potable, conclu avec la Société Des Eaux de Corse (SDEC).

Les modifications contractuelles résultant de cet avenant sont approuvées.

Le Maire est autorisé à intervenir à la signature de l'avenant n° 1 et à mener toutes les diligences utiles à la mise en œuvre de cet avenant.

**Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Georges MELA, Vannina CHIARELLI-LUZY.**

**Adopté par 26 voix POUR, 3 ABSTENTIONS : Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZY, Michel CHIOCCA.**

| N° DÉLIBÉRATION ET OBJET |
| --- |
| **RAPPORTEUR : Véronique FILIPPI**<br>**N° 26/159/SPORT**<br>**SPORTS**<br>ANIMATIONS SPORTIVES - Actualisation du règlement intérieur unique des dispositifs d'animations sportives - Public seniors - Ajout de l'activité marche aquatique.<br><br>La délibération n° 25/171/SPORT du 13 octobre 2025 relative à l'actualisation du règlement intérieur unique des dispositifs d'animations sportives - Public seniors - Ajout de l'activité PILATES est abrogée.<br><br>L'actualisation du règlement intérieur des activités seniors est approuvée, en y intégrant l'activité marche aquatique et les tarifs correspondants.<br><br>**Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Véronique FILIPPI, Jean-Michel SAULI.**<br><br>**Adopté à l'unanimité** |
| **RAPPORTEUR : Stéphane BLOUIN**<br>**N° 26/160/RISQ MAJ**<br>**RISQUES MAJEURS**<br>Bilan annuel des actions communales de prévention des risques majeurs.<br><br>Il est pris acte du rapport relatif à la prévention des risques majeurs présenté au cours du présent Conseil Municipal.<br><br>**Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Stéphane BLOUIN, Guy-Marc NICOLAÏ.** |
| **RAPPORTEUR : Stéphane BLOUIN**<br>**N° 26/161/RISQ MAJ**<br>**RISQUES MAJEURS**<br>Convention d'expérimentation d'un système de détection des départs de feu.<br><br>La convention d'expérimentation du système de détection des départs de feux FIREGARD établie entre MIDGARD, PERSEUS, le SIS 2A et la Commune est approuvée.<br><br>Le Maire est autorisé à intervenir à la signature de la convention et les avenants qui viendraient à être ajoutés ainsi qu'à mener toutes les diligences utiles à la mise en œuvre de cette convention.<br><br>**Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Stéphane BLOUIN.**<br><br>**Adopté à l'unanimité** |
| **RAPPORTEUR : Stéphane BLOUIN**<br>**N° 26/162/RISQ MAJ**<br>**RISQUES MAJEURS**<br>Convention de mise à disposition du gymnase du collège Léon BOUJOT dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).<br><br>Il est approuvé la convention de mise à disposition du gymnase du collège Léon BOUJOT dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.<br><br>Le Maire est autorisé à intervenir à la signature de la convention et les avenants qui viendraient à être ajoutés ainsi qu'à mener toutes les diligences utiles à la mise en œuvre de cette convention.<br><br>**Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Stéphane BLOUIN.**<br><br>**Adopté à l'unanimité** |
| **RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI**<br>**N° 26/163/RH**<br>**RESSOURCES HUMAINES**<br>Dépassement du quota légal d'heures supplémentaires.<br><br>Il est exceptionnellement autorisé le dépassement du contingent mensuel des heures supplémentaires tel qu'il est fixédans l'article 6 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, dans la limite des dispositions règlementaires en vigueur pour les agents des services participants aux missions d'organisation des différents évènements pour la période des festivités de fin d'année 2026. |

Les bénéficiaires percevront les heures supplémentaires au vu d'états liquidatifs détaillés visant la présente délibération.

**Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI**
**N° 26/164/RH**
**RESSOURCES HUMAINES**
Dispositifs de recours aux emplois saisonniers pour la saison hivernale 2026.

Il est créé, pour les animations hivernales de la patinoire, pour la période du 23 novembre 2026 au 03 janvier 2027 inclus, 06 emplois saisonniers affectés au budget de la Ville.

Le Maire est autorisé à signer les actes d'engagement à intervenir.

**Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI**
**N° 26/165/RH**
**RESSOURCES HUMAINES**
Contrats d'apprentissage / alternance - Modification de la délibération n° 26/151/RH du 09 septembre 2026.

La délibération n° 26/151/RH du 09 septembre 2026 est modifiée suite à une demande de changement d'affectation comme exposé ci-dessus.

Aussi, la nouvelle répartition est la suivante :

| Ancienne Direction(s) d'accueil | Nouvelle Direction(s) d'accueil | Diplôme préparé | Durée de la formation |
|---|---|---|---|
| Pôle Population<br>Direction Solidarité, Santé, Social<br>Service Petite Enfance<br>Unité Crèche Célestine | Pôle Population<br>Direction Solidarité, Santé, Social<br>Service Petite Enfance<br>Unité Crèche Célestine | Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture<br>IFRTS de Portivechju | 16 mois maximum |
| Pôle Population<br>Direction Solidarité, Santé, Social<br>Service Petite Enfance<br>Unité Crèche Célestine | Pôle Population<br>Direction Solidarité, Santé, Social<br>Service Petite Enfance<br>Unité Crèche Célestine | Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture<br>IFRTS de Portivechju | 16 mois maximum |
| Pôle Population<br>Direction Solidarité, Santé, Social<br>Service Petite Enfance<br>Unité Crèche Célestine | Pôle Population<br>Direction Solidarité, Santé, Social<br>Service Petite Enfance<br>Unité Crèche Célestine | Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture<br>IFRTS de Portivechju | 16 mois maximum |
| Pôle Population<br>Direction Solidarité, Santé, Social<br>Service Petite Enfance<br>Unité Crèche Célestine | Pôle Population<br>Direction Solidarité, Santé, Social<br>Service Petite Enfance<br>Unité Crèche Célestine | Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture<br>IFRTS de Portivechju | 16 mois maximum |
| Pôle Population<br>Direction Solidarité, Santé, Social<br>Service Petite Enfance<br>Unité Crèche Célestine | Pôle Population<br>Direction Solidarité, Santé, Social<br>Service Petite Enfance<br>Unité Crèche Célestine | Diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants<br>IFRTS de Portivechju | 36 mois maximum |
| **Pôle Population<br>Direction Solidarité, Santé, Social<br>Service Petite Enfance<br>Unité Crèche Célestine** | **Pôle Population<br>Direction de l'Education<br>Service des écoles** | CAP Accompagnement<br>Educatif Petite Enfance<br>CFA de Portivechju | 24 mois maximum |

Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec l'école et centre de formation correspondants.

**Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI**

**Adopté à l'unanimité**

**N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**

**RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI**
**N° 26/166/RH**
**RESSOURCES HUMAINES**
Contrat d'apprentissage / alternance.

Il est conclu un nouveau contrat d'apprentissage :

| Direction(s) d'accueil | Diplôme préparé | Durée de la formation |
|---|---|---|
| Pôle Ressources<br>Direction des Ressources Humaines<br>Service Gestion des Ressources Humaines | Licence professionnelle<br>Gestion de la paie et du social<br>CFA Sud France<br>Université de Montpellier | 10 mois |

Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec l'école et centre de formation correspondant.

**Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI**

**Adopté à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO
CORSE DU SUD

Jean-Christophe ANGELINI